



## Envoyer recommande a mon vendeur

Par **elisa30**, le **17/03/2019** à **16:46**

Bonjour,

- Le mois dernier j achete une voiture d occasion 3500e a un particulier
- CT defavorable realise juste avant la vente
- Il me dit les reparations sont effectuees par lui et son pere il reste juste 2-3 bricoles à faire mais il na pas le temps de sen occuper, naive je dis ok j achete la voiture. Par exemple il y a un support moteur HS il me montre un bout de plastique et me dis voyez c est repare.
- A la contre visite surprise la voiture ne passe pas, il s est moque de moi le support moteur n avait rien a voir avec ce qui ma dit! Aussi il devait faire le reglage des phares il ma dit lavoir fait mais non! Il ma aussi dit avoir fait l entretien courant mais c est egalement faux.
- Bilan 500e de frais a prevoir + prix d un nouveau passage au CT
- Bien sur il ne veut rien savoir
- J ai tous les echanges de sms ou il affirme avoir repare le support moteur, regle les phares + revision...

Vous allez me dire je suis naive je me suis faite avoir il n y a rien a faire. Je suis d accord et je n irai pas en justice pour 500e. Je vais quand meme envoyer un recommande pour lui faire peur pour qu il prenne une partie des frais en charge qui ne tente rien na rien. Je ne veux pas qu on me juge sur ma naivete mais juste sil vous plait pouvez vous me dire quel article de loi je peux mettre dans mon recommande?

Je veux lui rappeler qu il ma affirme avoir effectue les reparations (preuves a lappui des SMS)

Au pire je perds le prix dun recommande. Je veux juste de laide pour savoir quel article utilise manifestement il a vu que je ne connais rien et il m a raconte nimporte quoi!

merci bon dimanche

Par **morobar**, le **17/03/2019** à **18:03**

Bonjour,

[citation] je n irai pas en justice pour 500e. [/citation]

Moi j'irai.

Ce que vous cherchez: article 1104 du code civil:

==

Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi.

Cette disposition est d'ordre public.

==

ainsi que l211-4 du code de la consommation.

==

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Par **elisa30**, le **17/03/2019** à **18:46**

Tres bien je vais me baser sur ca merci beaucoup!!!

Par **elisa300**, le **18/03/2019** à **02:16**

Bonsoir M. Autre chose il s est engage juste avant la vente par ecrit a me fournir sous 15 jours toutes les factures d entretien du vehicule ainsi que la facture de la distribution. C est note sur le contrat de vente que sous 15 jours il m enverra toutes les factures (il a demenage et devait recupere les factures chez son ancien garagiste). Pour ca aussi il fait le mort et je ne suis meme pas sur que la distribution soit reelement changee. J utilise le meme article de loi?

C est inscrit sur le contrat de vente que "le vendeur s engage a fournir sous 15 jours les factures liees au vehicule notamment celle de la distribution changee par un professionnel". C etait une condition claire pour mon achat que le vendeur me donne les factures. Il etait d accord mais maintenant il me dit qu il a l argent donc il s en moque. Ca m arrangeait d avoir le vehicule tout de suite et il etait d accord de m envoyer les factures donc si il y a un article specifique pour ca aussi je l ajoute dans le recommande.

Merci MAITRE

Par **Lag0**, le **18/03/2019** à **06:53**

[citation]ainsi que l211-4 du code de la consommation.

==

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.[/citation]

Bonjour,  
Hors sujet ici, le vendeur est un particulier...

Par **elisa030**, le **18/03/2019** à **19:46**

Bonsoir je suis perdue.

Pour les reparations notees sur le contrat de vente qui sont fausses j invoque quel article?

Il a quand meme menti puisque les reparations ne sont pas faites ce n est pas un professionnel je suis d accord mais c etait convenu avant la vente et sur le contrat la liste des reparations effectuees.

Pour les factures qu'il s est engage a m envoyer sous 15 jours (la aussi note sur le contrat de vente) j invoque quel article?

Merci d avance MAITRE